



## Coups et blessures: 3 femmes m ont frapper

Par **lenylise**, le **08/05/2008** à **18:04**

mardi 6 mai un ami et son fils qui venaient nous rendre visite a mon mari et moi a eu le malheur de se garer dans la rue en face de chez nous . cette rue est un lotissement privé . une fois notre ami garé , une femme est sortis de son domicile en hurlant qu elle en avais marre que l on se gare dans cette rue , elle a mis plusieurs coups de tournevis sur la voiture a notre ami . ils se sont mis tous les 2 a crier tres fort et s insulté . nous nous sommes mis au balcon , nous avons vu notre amis en train de se disputer avec cette femme et son mari . mon mari est descendu calmer les choses . au lieu de ca , les 2 filles du couple s ent sont melé et voulais se battre . notre ami a tel a la police pendant que mon mari leur disaient de se calmer . puis mon mari a finis lui aussi par se faire insulter . il en a fait de meme .je decide de descendre a mon tour pour recuperer le petit garcon de notre ami (7 ans) et dire a mon mari d arreter de parler et d attendre la police . notre ami etait toujours en ligne . une des 2 filles provoqué mon mari en lui disant de venir la frapper , elle l insulté . l autre soeur et la mer aussi . on commencé a partir lorsque mon mari se retourne vers la fille et lui dis : dommage que tu nest pas un homme . la la fille lui donne un coup de poing au visage . mon mari lui tiens les bras en l air pour que tout le monde voyent qu il ne la frappé pas ( tous les voisins etaient dehors). a ce moment la , l autre soeur et leur mere me sautent dessus , je lache la main du petit , et elles me frappent de partou . je criais d arreter , que j etais opéré de la colonne vertebrale . mon mari lache la premiere fille pour venir me protéger . elles se sont mis a toutes les 3 pour me frapper a coups de poing au visage dans la tete , et a coups de pied dans le dos . mon mari n a a aucun moment levé la main sur qui que se soit . il arrive a me tirer de la et me rammenne a la maison.je ne voulais pas porter plainte j avais tres peur , j etais terrifié . lorsque la police est arrivé notre ami leur a expliqué la situation .il a dit que j avais peur que je ne voulais pas porter plainte . le lendemain matin (hier)je n ais pas pu me lever au reveil . j ais etais aux urgences .voila ce que dit le certificat medical :  
\_entorse cervicale grave,contusions paravertebrales lombaires, hematomes..?,dermabrasion levre sup .j ais un traitement avec collier de thomas .... et une ITT de 6 jours sauf complications.

j ais porté plainte ce matin. que va t il se passer?

Par **jeetendra**, le **09/05/2008** à **09:59**

bonjour, les violences volontaires ayant entraîné une ITT de moins de 8 jours constituent une contravention de 5<sup>ème</sup> classe, donc tribunal de police, l'amende peut aller jusqu'à 1500 euros, une peine à des TIG peut être prononcée tel que le prévoit l'article R.625-1 du Code Pénal, j'espère que vous avez plainte avec constitution de partie civile pour les dommages et intérêts, courage, cordialement

Par **lenylise**, le **09/05/2008** à **12:00**

merci beaucoup pour votre reponse . j ais deposé plaint sur les recommandations des medecins de l hopital . la police m a remis des documents pour pouvoir me porter partie civile . c est ce que je vais faire .

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008** à **16:18**

[citation]elles se sont mis a toutes les 3 pour me frapper a coups de poing au visage dans la tête , et a coups de pied dans le dos[/citation]

Bonjour,

Dans ce cas de figure, nous sommes en présence de violences délictuelles.

CBV avec ITT inf ou égale à 8 jours commises **en réunion**.

3 ans d'emprisonnement et/ou 45.000,00 € d'amende.

La nature des traces de coups et leur localisation relatées dans le constat médical initial seront importantes pour la suite du procès. Avez vous pensé à vous prendre en photo ou peut être que le service d'enquête l'a déjà fait.

Cordialement

Par **lenylise**, le **23/09/2008** à **14:39**

bonjour , je viens donner de mes nouvelles .

une confrontation a eu lieu ce matin avec mes agresseurs .

tout d abord j ais appris qu elles avaient deposé plaint contre moi et mon compagnon en date du 19 /06 , soit 1 mois et demi apres les faits. ce jour la , l une d entre elle a remis un certificat medical avec itt de 8 jours .( je precise que le pere de mes agresseurs et medecin et qu il etait present sur les lieux de l agression , cependant , ce n est pas lui qui a fait le certificat medical ).

ma ( soit disant) victime n a pas etait vu par l UML.

elles ont deposé une plainte chacune en disant que c est moi qui les aurais frappés. mais apparemment elles ne se sont pas bien mise d accord puisque beaucoup de choses ne

coincide pas dans leurs déclarations .

elles ont tout de même avoué qu'elles avaient bien frappé la voiture avec un outil et donné un seul coup de pied.

la maman déclare m'avoir vu frapper ses filles , mais à la question : " avez vous vu vos filles frapper mlle xx ? " elle dit : " je ne sais pas , je m'en souvient pas , je n'ai pas pu voir "

j'ai eu le résultat de l'UML qui me donne 3 jours d'ITT . ce soir je doit avoir la décision du parquet .

le policier m'a avoué qu'il était convaincu qu'elles mentent , mais ce n'est pas lui qui prends les décisions .

ma question : es-ce que le policier donne son avis au parquet , ou bien se contente t il de remettre les documents ?

merci beaucoup de votre aide !!

Par **JamesEraser**, le **23/09/2008** à **20:07**

[citation]ma question : es-ce que le policier donne son avis au parquet , ou bien se contente t il de remettre les documents ? [/citation]

Absolument. L'enquêteur "INFORME" le parquet et donne bien évidemment son avis sur l'affaire et les protagonistes.

Experatooment

Par **lenylise**, le **23/09/2008** à **20:42**

merci pour votre réponse , cela me rassure un peu de savoir que le policier peut donner son avis . je n'ai pas encore eu la décision du parquet , peut être demain .

je vous tiens au courant des suites de l'affaire , cela répondra peut être aux questions de quelqu'un qui est dans la même situation .